

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :
19 novembre 2021

Date d'affichage :
19 novembre 2021

Objet

**Motion de soutien
pour maintenir
l'ouverture de la
trésorerie de
Saint-Béat**

De la commune BARBAZAN

Séance du 25 novembre 2021 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DELORT Thierry,
MADET Michel, MAURETTE Bernard
Absent avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à
Michèle STRADERE
Absents : SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire évoque avec inquiétude le projet du futur réseau des finances publiques pour la Haute-Garonne qui prévoit la fermeture de la trésorerie de Saint-Béat.

Pour l'ensemble des élus de la communauté de communes, cette proposition ne correspond absolument pas au besoin du territoire. Issue d'une fusion de plusieurs communautés de communes, la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaise, avec ses 76 communes, se doit d'être dotée d'une Trésorerie de pleine compétence maintenue et renforcée à Saint-Béat pour répondre à la fois aux collectivités et aux administrés et éviter des mouvements sociaux pour le personnel.

Le service proposé doit y être amélioré sur place, avec un renforcement du personnel compétent dédié aux collectivités et aux administrés. Il est inconcevable pour les élus locaux de laisser dépérir les Trésoreries pour pouvoir mieux justifier ensuite sa non-pertinence.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE DEMANDER très solennellement le maintien et le renforcement de la Trésorerie de Saint-Béat ;
- DE TRANSMETTRE cette motion au Directeur des finances publiques de la

Haute-Garonne et au Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, porteurs du projet de réorganisation.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 01 décembre 2021.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 26 novembre 2021

Le Maire

